

## 2.4 Indemnisation du chômage

En septembre 2017, en France (hors Mayotte), parmi les personnes inscrites de façon continue sur le mois à Pôle emploi en **catégories A, B, C, D et E**, 64 % ont eu un droit ouvert, tout au long du mois, à une allocation chômage auprès de l'assurance chômage ou de l'État (personnes continûment **indemnisables**) et 48 % en ont perçu effectivement une (personnes **indemnisées**) ; les autres n'ont pas été indemnisées ce mois-là pour différentes raisons, majoritairement celle d'avoir travaillé et reçu un salaire supérieur à un seuil donné.

En septembre 2017, 87 % des personnes continûment indemnisables à une allocation chômage l'ont été au titre de l'assurance chômage, majoritairement par l'**allocation d'aide au retour à l'emploi** (ARE). Les personnes privées d'emploi et n'ayant pas ou plus de droit à l'assurance chômage, et pouvant justifier d'une durée d'activité suffisante, peuvent bénéficier d'allocations chômage financées par l'État, en majorité l'**allocation de solidarité spécifique** (ASS).

Après avoir diminué régulièrement (- 4,5 points entre juillet 2009 et octobre 2014), la part des **demandeurs d'emploi** ou **dispensés de recherche d'emploi** (DRE) indemnisables par une allocation chômage s'est redressée depuis lors (+ 1,9 point entre octobre 2014 et septembre 2017).

Le montant de l'ARE dépend des salaires antérieurs perçus : le taux de remplacement journalier pour les personnes indemnisables du régime général rapporte l'allocation journalière au **salaire journalier de référence** (SJR). En considérant les montants bruts, il est compris entre 57 % et 75 % ; considéré net des cotisations, il est supérieur. Il est d'autant plus élevé que le SJR est faible. Le montant mensuel de l'allocation financée par

l'assurance chômage est calculé en fonction du SJR et du nombre de jours effectivement indemnisés dans le mois. En septembre 2017, les personnes indemnisées par l'assurance chômage ont perçu en moyenne 910 euros nets, le taux de remplacement net moyen sur les jours indemnisés s'élevant à 74 % (63 % en brut). La moitié d'entre elles a perçu un montant net supérieur à 890 euros et moins de 1 % a bénéficié du montant mensuel maximal, soit 6 506 euros nets. Le montant moyen net perçu est plus élevé pour les hommes (1 030 euros en septembre 2017) que pour les femmes (805 euros), notamment en raison d'un moindre recours au temps partiel et d'un SJR en moyenne plus élevé. Il augmente avec l'âge, passant de 685 euros pour les moins de 25 ans à 1030 euros pour les 50 ans ou plus.

En septembre 2017, 52 % des personnes continûment indemnisables par l'ARE ont reçu des revenus au titre d'une activité exercée tout en restant inscrites à Pôle emploi (**activité réduite des allocataires**). La moitié d'entre elles ont perçu simultanément une fraction de leur allocation chômage : en moyenne, elles ont perçu un revenu net de 1 325 euros, dont 590 euros au titre de l'ARE et 735 euros au titre de leur activité. L'autre moitié n'a pas bénéficié d'allocation chômage, majoritairement en raison d'un revenu d'activité plus élevé que le seuil (1 430 euros nets en moyenne). Les personnes indemnisées sans activité réduite ont reçu, en moyenne, 1 065 euros nets d'ARE.

En moyenne en septembre 2017, les bénéficiaires de l'ASS ont perçu 466 euros nets. Pour un mois de 30 jours (c'est le cas de septembre), le montant reçu par une personne seule sans activité est de 489,60 euros nets ; il est moindre pour les demandeurs d'emploi percevant des revenus d'activité. ■

### Définitions

**Activité réduite des allocataires** : pour favoriser le retour à l'emploi, un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et ayant un droit ouvert à l'ARE peut conserver une partie de son allocation chômage lorsqu'il reprend un emploi (l'allocation est diminuée de 70 % du revenu d'activité brut et n'est plus versée lorsque les revenus bruts cumulés dépassent le salaire brut antérieur).

**Catégories A, B, C, D et E, indemnisable, indemnisé, allocation d'aide au retour à l'emploi** (ARE), **allocation de solidarité spécifique** (ASS), **demandeur d'emploi, dispensé de recherche d'emploi** (DRE), **salaire journalier de référence** (SJR), **déciles, quartiles, médiane, allocation de sécurisation professionnelle** (ASP) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les demandeurs d'emploi non indemnisables par l'assurance chômage en 2014 », *Dares Analyses* n° 071, décembre, 2016.
- « Les demandeurs d'emploi indemnisables par l'assurance chômage en 2014 », *Dares Analyses* n° 070, décembre 2016.

# Indemnisation du chômage 2.4

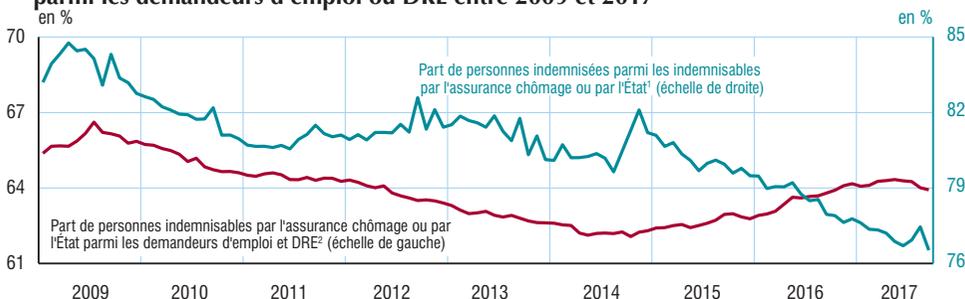
## 1. Situation vis-à-vis de l'indemnisation des personnes inscrites à Pôle emploi ou dispensées de recherche d'emploi (DRE) en septembre 2017

données brutes

	Catégories A, B, C et DRE				Catégories A, B, C, D, E et DRE					
	Effectif (en milliers)	Part (en %)	Effectif (en milliers)	Part (en %)	Répartition par âge (en %)			Répartition par sexe (en %)		
					Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	
<b>Personnes indemnisables<sup>1</sup></b>	<b>3 564</b>	<b>65</b>	<b>3 836</b>	<b>64</b>	<b>54</b>	<b>63</b>	<b>69</b>	<b>63</b>	<b>64</b>	
Par l'assurance chômage <sup>2</sup>	3 093	57	3 324	55	52	57	53	56	54	
Par l'Etat	471	9	512	8	2	7	16	7	10	
<b>Indemnisées</b>	<b>2 665</b>	<b>49</b>	<b>2 875</b>	<b>48</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>55</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	
Par l'assurance chômage	2 250	41	2 437	40	37	41	41	41	40	
Par l'Etat	415	8	438	7	1	5	14	6	8	
<b>Non indemnisées</b>	<b>899</b>	<b>16</b>	<b>961</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	
<b>Personnes non indemnisables</b>	<b>1 889</b>	<b>35</b>	<b>2 205</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>5 452</b>	<b>100</b>	<b>6 041</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

1. Personnes indemnisables en continu sur le mois 2. Les personnes couvertes par l'assurance chômage sont principalement indemnisables par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Les autres relèvent de l'ARE-formation ou de l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP).  
Champ : France hors Mayotte, personnes inscrites à Pôle emploi ou dispensées de recherche d'emploi présentes sur la totalité du mois de septembre 2017.  
Source : Pôle emploi, Fichier Historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2017.

## 2. Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables, et des personnes indemnisables parmi les demandeurs d'emploi ou DRE entre 2009 et 2017



1. Part des individus indemnisés au moins un jour au cours du mois par l'assurance chômage ou par l'Etat parmi l'ensemble des personnes continuellement indemnisables. 2. Part des individus continuellement indemnisables au cours du mois par l'assurance chômage ou par l'Etat parmi l'ensemble des personnes continuellement inscrites ou dispensées de recherche d'emploi. Champ : France hors Mayotte, personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E ou dispensées de recherche d'emploi ; données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).  
Source : Pôle emploi, Fichier Historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2017.

## 3. Montant mensuel net d'allocation d'assurance chômage en septembre 2017

données brutes

	Montant net moyen d'allocation <sup>1</sup> (en euros par mois)	Dispersion des montants nets (en euros par mois)				
		D1	Q1	Médiane	Q3	D9
<b>Ensemble</b>	<b>910</b>	<b>230</b>	<b>535</b>	<b>890</b>	<b>1 105</b>	<b>1 470</b>
Moins de 25 ans	685	210	425	720	920	1 035
De 25 à 49 ans	905	240	550	905	1 105	1 470
De 50 ans ou plus	1 030	230	520	915	1 230	1 800
Femmes	805	200	455	800	1 020	1 345
Hommes	1 030	290	650	965	1 185	1 620

1. Les allocations prises en compte sont l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), l'ARE-formation, l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) et l'aide différentielle au reclassement (ADR). Champ : France hors Mayotte ; personnes inscrites en catégories A, B, C, D, E ou dispensées de recherche d'emploi indemnisées par l'assurance chômage en septembre 2017 et continuellement indemnisables ; les valeurs aberrantes sont exclues (0,8 % des observations).  
Source : Pôle emploi, Fichier Historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2017.

## 4. Allocation d'aide au retour à l'emploi et revenus d'activité des personnes continuellement indemnisables par l'ARE selon l'exercice ou non d'une activité réduite en septembre 2017

données brutes

	Répartition (en %)	Montants moyens perçus (en euros par mois)		
		Salaire net (1)	Allocation nette (2)	Revenu total net (3) = (1) + (2)
<b>Personnes indemnisées</b>	<b>73</b>	<b>260</b>	<b>895</b>	<b>1 155</b>
Avec des revenus d'activité	26	735	590	1 325
Sans revenus d'activité	47	0	1 065	1 065
<b>Personnes non indemnisées</b>	<b>27</b>	<b>1 335</b>	<b>0</b>	<b>1 335</b>
Avec des revenus d'activité	26	1 430	0	1 430
Sans revenus d'activité	2	0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>555</b>	<b>650</b>	<b>1 205</b>

Note : les salaires nets d'activité réduite ont été estimés en appliquant les taux contractuels obligatoires de cotisation en vigueur en 2017 (par tranche de plafonds mensuels de sécurité sociale) aux salaires bruts déclarés de revenus d'activité et en approchant la qualification de l'activité réduite exercée par la qualification du métier recherché. Champ : France hors Mayotte, personnes inscrites en catégories A, B, C, D, E ou dispensées de recherche d'emploi continuellement indemnisables par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) en septembre 2017 ; les valeurs aberrantes sont exclues (0,9 % des observations).  
Source : Pôle emploi, Fichier Historique statistique (échantillon au 1/10) ; segment D3 2017.